

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2023

La DGALN vous propose l'action de formation n° 23-232

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DURABLE

SENSIBILISATION A L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET A LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=28415

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Accompagnement des projets d'aménagement durable » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation à l'aménagement durable sur la plateforme EcoQuartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>

QUAND ?

5 juillet 2023

date limite d'inscription
22 juin 2023

OÙ ?

CVRH de ROUEN

Chemin de la Poudrière
76120 LE GRAND QUEVILLY

**Cette formation devrait être organisée en
2023 dans plusieurs CVRH :
Tours, Nantes et Nancy**

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / AD4
Chef de projet : Colin CAUCHOIS
colin.cauchois@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction des ressources humaines et des compétences
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

vos contacts au CVRH

Cheffe de projet : Valérie CARRIÉ-LABAUME

valerie.carrie-labaume@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Comprendre et appréhender les enjeux de l'aménagement durable ;
- Décliner les conditions de réussite d'un projet d'aménagement durable ;
- Découvrir la démarche ÉcoQuartier et son renouvellement en cours ;
- Partager autour de ce sujet les cultures professionnelles différentes en les enrichissant des visions croisées de l'État et des collectivités ;
- Mobiliser et partager les réseaux, les outils collaboratifs et les visions croisées de l'État et des collectivités territoriales.

le public concerné – les pré-requis

Collectivités Territoriales :

- Élus
- Agents des services techniques et opérationnels
- Chefs de projet des programmes de revitalisation des centres-bourgs, des PVD, d'ACV, de renouvellement urbain, d'ORT...

Services de l'État :

- D(R)EAL et DDT(M)
- Services centraux du MTE et du MCTRCT
- UDAP, SGAR, ANCT, ANRU, ADEME...

Partenaires :

- Aménageurs et SEM
- UNAM, USH, FNAU, PNR, CAUE,
- Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) et bureaux d'études

CONTEXTE

Du Grenelle de l'Environnement (2007) à la loi climat et résilience (2021), l'aménagement durable des territoires s'est sans cesse réaffirmé comme un enjeu clé des politiques publiques nationales pour répondre aux attentes de la société française. Ces lignes directrices de l'action publique se traduisent à l'échelle du quartier dans des opérations d'aménagement, portées par un écosystème d'acteurs locaux, et mettant en œuvre des solutions concrètes face aux défis de la ville durable. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, sobres en ressources (foncier, énergies, matières), résilients face aux évolutions du territoire, vecteurs d'inclusion sociale et créateurs de valeurs, le tout s'inscrivant dans une stratégie propre au territoire et à ses enjeux.

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire. Cette formation est une première étape pour sensibiliser les collectivités à l'aménagement durable des territoires à travers l'exemple de la démarche EcoQuartier.

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, favorise les façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement. Elle s'organise autour d'un référentiel de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation à interroger et guider l'ensemble des acteurs tout au long du projet, pour intégrer tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire.

En résumé, un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire :

- la gouvernance partagée et la co-construction : les ÉcoQuartiers sont des projets collectifs. Parce qu'ils doivent répondre aux besoins de tous, leur gouvernance mobilise tous les acteurs du territoire, du citoyen à l'élu, et doit proposer les outils de concertation et de suivi pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage ;
- la contribution à l'amélioration du quotidien, par la mise en place d'un cadre de vie de qualité, sain et sûr pour tous les habitants et usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise le lien social ;
- la participation au dynamisme économique et territorial, grâce à la diversité des fonctions et à la diversité sociale, avec une offre adaptée de mobilité propice au développement d'alternatives à la voiture individuelle ;
- la promotion d'une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique, intégrant les préoccupations liées à la place de la Nature en ville.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Colin CAUCHOIS (Bureau des Villes et territoires durables, DGALN), Jérôme BERTHELOT (SILOGE), Charly ROIX (Val-de-Reuil)

Programme :

9h30-11h00 : Sensibilisation à l'aménagement durable et présentation du renouvellement de la démarche EcoQuartier (procédures, référentiel, indicateurs évaluation...)

11h00-12h00 : Témoignage du bailleur social SILOGE

14h00-16h45 : Présentation et visite de l'Ecoquartier des Noés à Val-de-Reuil (27)